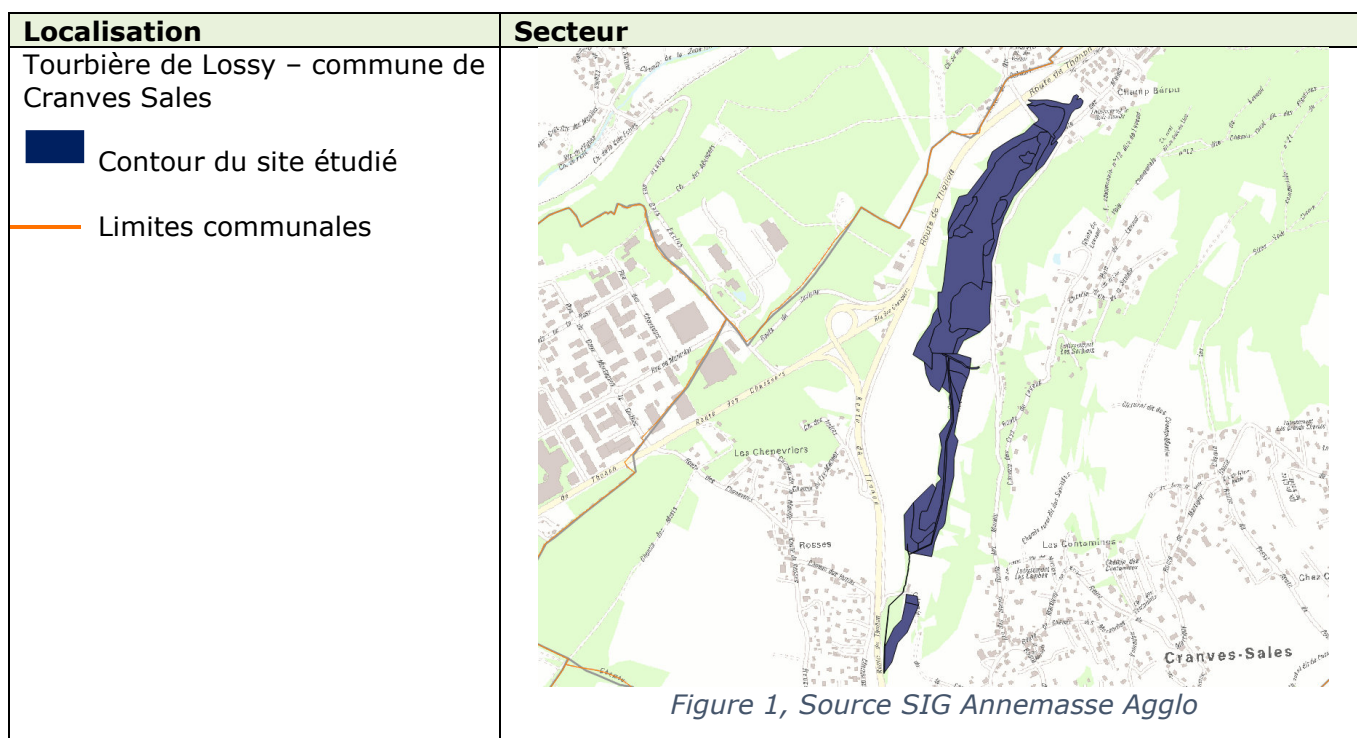


<b>Enjeux CT ENS AA</b>	Préserver les réservoirs de biodiversité, zones relais et de nature ordinaire, les paysages
<b>Thème</b>	Habitats et espèces patrimoniales
<b>Maître d'ouvrages porteurs</b>	Commune de Cranves Sales et SM3A
<b>Comité de suivi de la fiche</b>	Porteurs, Fédération de Chasse 74, ASTERS, FNE et LPO, Conseil Départemental 74
<b>Titre de l'action</b>	PG 1.8 – Mise à jour du plan de gestion de la Tourbière de Lossy
<b>Priorité</b>	3



**Contexte**

Les zones humides ont régressé de 50% à la fin du 20<sup>ème</sup> siècle, du fait de l'urbanisation, des modifications des pratiques agricoles ou d'aménagements hydrauliques. Leur intérêt écologique et hydrologique est maintenant démontré. Depuis la loi sur l'eau de 1992, leur régression a ainsi été enrayerée.

Outre le rôle tampon typique des zones humides, les tourbières représentent une catégorie particulière, où la matière végétale ne se décompose pas et s'accumule dans le sol, créant ainsi des conditions particulières favorables à certaines espèces.

La tourbière de Lossy est un site labellisé ENS RED depuis 2012 et porté par la commune de Cranves Sales. La mise en œuvre du plan de gestion a été confiée à ASTERS sur la période 2012 à 2016. Des actions d'ouverture des milieux et d'entretien ont été réalisées.

Le plan de gestion prévoyait en outre :

- Broyage de la roselière : conditions non favorables sur le plan de gestion, zone trop humide, à voir si elle doit être réinscrite dans le plan de gestion futur ;
- Création d'une mare pédagogique : rendu complexe par l'usage du site. Suite à la concertation menée en 2018, le CT ENS prévoira des aménagements pédagogiques sur les sites NatO uniquement, action à abandonner ;
- Passage à amphibiens : ouvrage non réalisé par manque de moyens humains et financiers.

La compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) a été prise par anticipation par Annemasse Agglo le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et transférée au SM3A. Ce dernier va lancer dans ce contexte, une étude hydrologique et hydraulique du site permettant de délimiter

notamment son espace de bon fonctionnement (EBF). Le SM3A lancera également, pour le compte de la commune, une étude de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du passage à amphibiens.

### Objectifs de l'action

Deux objectifs seront poursuivis, d'une part la réalisation du passage à amphibiens, et d'autre part la mise à jour du plan de gestion, sur la base d'études préalables hydrologiques, hydrauliques et écologiques.

### Contenu de l'action

#### Passage à amphibiens :

- Le SM3A mènera une étude de maîtrise d'œuvre pour le dimensionnement puis le suivi des travaux du passage à amphibiens ;
- La maîtrise d'ouvrage des travaux sera définie en fonction des résultats de l'étude de maîtrise d'œuvre. Une réunion sera programmée spécifiquement à cet effet, les deux maîtres d'ouvrages concernés interviendront dans leur domaine de compétence, à savoir GEMAPI et Voirie communale ;
- La commune assurera, une fois l'ouvrage réalisé, les travaux d'entretien courant.

#### Mise à jour du plan de gestion :

- Poursuite des travaux d'entretien dans l'attente du nouveau plan de gestion, conformément aux premières prescriptions d'Asters ;
- Réalisation d'études de connaissance hydrologiques et hydrauliques sur le fonctionnement de la tourbière et notamment son espace de fonctionnement par le SM3A
- Diagnostic écologique sur la base de l'évolution de la tourbière suite à la mise en œuvre du premier plan de gestion ;
- Mise à jour du plan de gestion sur la base des deux études précédentes et inscription des travaux d'entretien liés dans le cadre de l'avenant au CT ENS.

### Faisabilité

<i>Technique et organisationnelle</i>	Annemasse Agglo, via le référent biodiversité, assistera la commune dans la mise à jour du plan de gestion de la tourbière.
<i>Juridique et financier</i>	Des fonds FEDER pourront être sollicités pour les travaux du crapauduc. Mise en place de convention avec les propriétaires privés.
<i>Foncier</i>	Le SM3A et la commune devront se coordonner pour la maîtrise foncière du site, afin de faciliter les différents travaux à mettre en œuvre.

<b>Chiffrage de l'action</b>			
Détail de chaque étape	Chiffrage €TTC	Maître de l'Ouvrage	Taux de subvention CD74
Etude de maîtrise d'œuvre pour le passage à amphibiens	15 000€HT 18 000€TTC	SM3A	60%
Travaux de mise en œuvre du passage à amphibiens	150 000€HT 180 000€TTC	Maîtrise d'ouvrage à définir à la suite de l'étude de maîtrise d'œuvre, entre Commune de Cranves-Sales et/ou SM3A	60%
Etude diagnostic globale du site - partie fonctionnement hydraulique	40 000€HT 48 000€TTC	SM3A	80%
Etude diagnostic globale du site - partie fonctionnement écologique	10 000€TTC	Commune de Cranves-Sales	80%
Mise à jour du plan de gestion suite à diagnostic écologique préalable			
Travaux d'entretien courant dès 2020 sur la base des travaux réalisés jusqu'à présent, puis adaptation avec la mise à jour du plan de gestion	25 000€TTC (à adapter suite à la mise à jour du plan de gestion)	SM3A	80%
<b>TOTAUX</b>	<b>281 000€TTC</b>		

<b>Calendrier / Phasage</b>				
2020	2021	2022	2023	2024
Etude de maîtrise d'œuvre passage Travaux conservatoire	Travaux crapauduc Etude hydrologique et hydraulique et écologique	Mise à jour du plan de gestion en fonction des résultats ci avant	Mise en œuvre du plan de gestion Travaux	Mise en œuvre du plan de gestion Travaux

<b>Indicateurs</b>
Réalisation du passage amphibien en 2021
Hectares sous plan de gestion